

Le modèle d'étiquetage nutritionnel Nutriscore

Serge Hercberg

Professeur de nutrition, université Paris 13-hôpital Avicenne (AP-HP), directeur de l'Équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle, CRESS U1153 Inserm-Inra-Cnam-UP13, président du Programme national nutrition santé (PNNS)

Proposé par le HCSP et retenu par le ministre de la Santé sur la base des nouveaux travaux scientifiques, le système d'information nutritionnelle Nutriscore pourra figurer sur l'emballage des produits alimentaires.

Dans son avis daté du 25 août 2015 [1], le HCSP, en réponse à une saisine de la Direction générale de la santé, s'appuyant sur les travaux scientifiques disponibles, après avoir passé en revue la faisabilité des différents scores et systèmes proposés au niveau national et international, et après l'avoir testé sur les bases de données sur la composition nutritionnelle des aliments du marché français, a considéré que seul le système coloriel à cinq couleurs 5C répondait aux critères de pertinence et de faisabilité d'un système d'information nutritionnelle synthétique. Comme recommandé par le HCSP, Santé publique France (à l'époque l'Inpes) a testé, auprès d'un échantillon de la population française, différents formats de logo à cinq niveaux de couleurs afin d'identifier le plus pertinent en termes de compréhension, de perception et d'impact potentiel sur les consommateurs et sur l'image des marques [2], ce qui a abouti au format définitif appelé Nutriscore.

Malgré l'avis du HCSP et la robustesse des bases scientifiques soutenant le logo 5C/Nutriscore, l'Association nationale des industries agroalimentaires (Ania) et la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) ont fait fortement valoir leur opposition à ce système. Ils ont développé leurs propres alternatives au 5C/Nutriscore et exigé de nouvelles démonstrations scientifiques, notamment que soient testés et comparés les différents systèmes proposés, en conditions réelles d'achat. Certains industriels ont proposé

le système Apports de référence (affichant les chiffres et pourcentages des apports recommandés en nutriments ramenés à la portion), qui prendra le nom, après un modeste toilettage, de NutriRepère. D'autres ont proposé un système analytique en vigueur au Royaume-Uni, proche du précédent mais intégrant des couleurs par nutriment, le Traffic Light Multiple, qui prendra le nom de NutriCouleurs. La grande distribution a également proposé son propre système, initialement sous le nom « À quelle fréquence » développé par Carrefour, puis repris par la FCD légèrement modifié, pour aboutir au système SENS, reprenant des formulations de fréquence qui ont subi plusieurs revirements au cours du temps (figure 1).

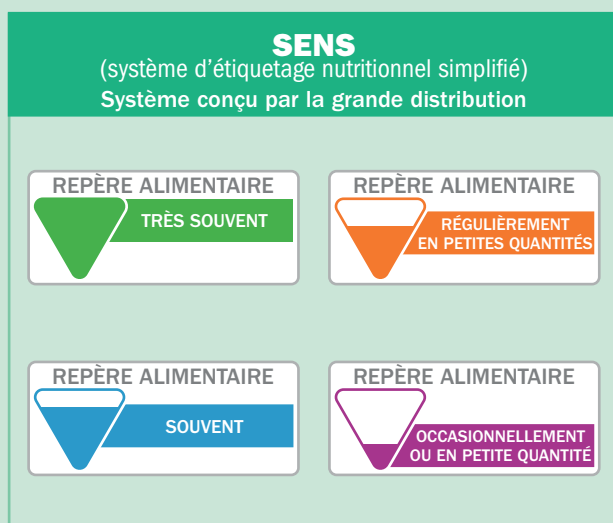
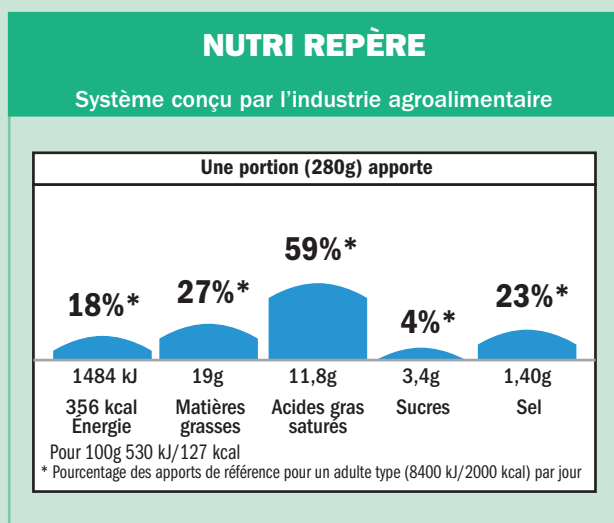
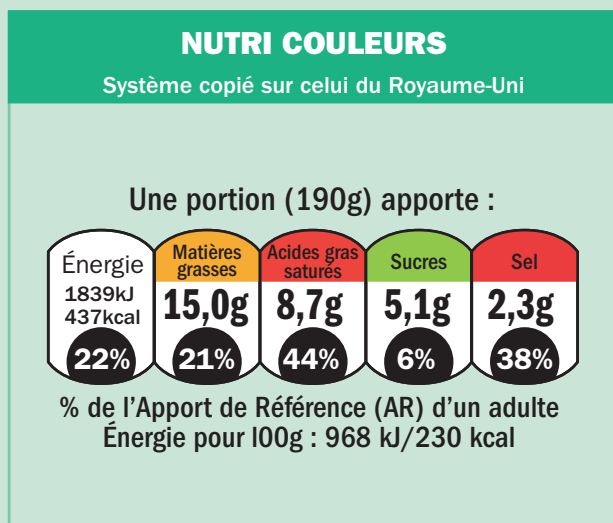
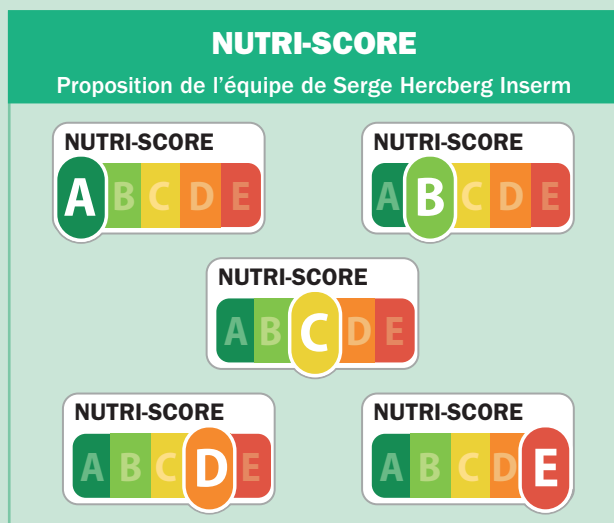
Pour disposer de nouvelles preuves, le ministère de la Santé a mis en place, en 2016, deux études *ad hoc* pour comparer l'efficacité des différents systèmes proposés sur la qualité nutritionnelle des paniers d'achat des consommateurs.

L'étude dite « grandeur nature »

Une étude dite « grandeur nature » a comparé les quatre logos proposés, portant sur 4 rayons (1 298 produits) de 60 supermarchés (10 par système et 20 témoins) sur une période de dix semaines. Dans son rapport publié sur le site du ministère de la Santé [3], le comité scientifique de l'étude conclue que trois des systèmes testés (NutriCouleurs, Nutriscore et SENS) ont sans ambiguïté un effet positif au regard du critère de qualité nutritionnelle

figure 1

Étiquetage nutritionnel : 4 systèmes au banc d'essai



des paniers d'achat. Par comparaison, le quatrième système testé (NutriRepère) n'a pas d'effet. Il semble même avoir un contre-effet conduisant certains consommateurs à dégrader la qualité nutritionnelle de leurs achats. De plus, la combinaison d'approches multiples explorées systématiquement (par catégories de produits, d'acheteurs, etc.) fait apparaître une supériorité d'ensemble assez nette pour le Nutriscore, qui, à l'occasion de ces diverses mesures, n'entraîne jamais, contrairement aux autres systèmes, de dégradation de la qualité nutritionnelle

des achats, et produit plus souvent que les autres, de façon statistiquement significative, une amélioration de cette qualité. Cet avantage du Nutriscore est plus marqué encore lorsqu'on observe spécifiquement le comportement des consommateurs qui achètent les produits les moins chers.

Ce résultat est renforcé par celui de l'étude qualitative (réalisée dans 20 magasins sous la forme de questionnaires face-à-face avant et après l'expérimentation), qui place les systèmes synthétiques, et notamment Nutriscore, clairement devant les systèmes analytiques [4].

Au regard de l'ensemble de l'étude (volet quantitatif et qualitatif), le conseil scientifique de l'étude conclut clairement que le Nutriscore apparaît comme « le plus efficace » comparé aux autres systèmes soutenus par les industriels ou les distributeurs.

L'étude menée par l'université de Grenoble

Une étude menée par l'université de Grenoble auprès de 809 sujets [5], qui a testé, en plus des quatre logos de l'étude grandeur nature, un autre logo proposé par

Leclerc (NutriMark). Il s'agit cette fois d'une étude en conditions réelles d'achat conduite en laboratoire et recourant aux méthodes d'économie expérimentale (*framed field experiment*).

Les auteurs concluent que, si les cinq systèmes testés ont un impact significatif sur la qualité nutritionnelle des achats, l'effet nutritionnel positif contraste les systèmes d'étiquetage : le Nutriscore est significativement le plus efficace des cinq. L'avantage du Nutriscore n'est pas remis en cause par le choix du critère : pondération du score FSA (mis au point par la britannique Food Standards Agency) par kilocalorie, ou gramme, ou nombre d'articles, ou par euro ; inclusion ou non des boissons. L'indicateur français LIM par calorie conduit aussi au même résultat. Le Nutriscore l'emporte en efficacité pour les revenus les plus faibles, suivi de NutriMark. SENS et NutriRepère n'ont pas d'impact significatif pour cette catégorie de revenus.

Ces résultats confirment tout à fait les nombreux travaux épidémiologiques publiés au cours des trois dernières années dans des revues scientifiques internationales. Ils sont également en accord avec une étude publiée récemment dans la revue *Obésité* [6], dont l'objectif était d'évaluer comparativement la per-

ception des différents formats proposés, en particulier en fonction du statut pondéral (poids normal, en surpoids ou obèse) des participants à l'étude NutriNet-Santé. Cette étude montre que le Nutriscore apparaît comme la signalétique ayant l'appréciation la plus favorable parmi les formats proposés actuellement dans le débat en France, y compris parmi les sujets en surpoids et obèses. Cette étude constitue un argument supplémentaire justifiant l'intérêt de santé publique de la mise en place du logo nutritionnel coloriel Nutriscore sur la face avant des emballages des aliments pour orienter les choix des consommateurs vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle.

Au total, l'ensemble des multiples données scientifiques conforte l'intérêt de santé publique du Nutriscore, apportant un faisceau de preuves convaincant sur son impact potentiel dans le cadre d'une politique de santé publique coordonnée. C'est sur la base de ces données que le 14 mars 2017, la ministre de la Santé a annoncé officiellement [7] que le format retenu pour l'étiquetage nutritionnel simplifié prévu par l'article 14 de la loi de modernisation de notre système de santé, promulguée le 27 janvier 2016 [8], serait le Nutriscore (logo cinq couleurs ou 5C).

Des félicitations de l'OMS

L'OMS a apporté un soutien de poids à la décision de la ministre, louant dans un communiqué [9] la position de la France : « La décision prise récemment par la France de recommander le système NutriScore, un étiquetage pratique doté d'un logo en couleur permettant aux consommateurs de s'informer d'un seul coup d'œil de la valeur nutritionnelle des aliments, constitue une avancée importante pour la nutrition dans la Région européenne de l'OMS. [...] La France a très largement fondé sa décision sur les données probantes disponibles à ce sujet, une démarche qui mérite d'ailleurs d'être saluée. Les autorités ont notamment pris en compte une étude qui compare la validité de 4 systèmes différents d'étiquetage nutritionnel, et ont conclu que le système NutriScore était le mieux adapté aux consommateurs [...] L'OMS/Europe félicite la France pour cette initiative qui valorise les systèmes d'étiquetage favorables au consommateur. Les données disponibles en France et ailleurs à ce sujet montrent que ce type d'étiquetage peut aider les consommateurs à effectuer des choix sains, répondre à leurs besoins d'informations sur les options plus saines, et limiter la consommation d'aliments riches en énergie, en graisses saturées, en sucre ou en sel,

Références

1. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif à l'information sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaires. 2015. Paris : HCSP.09-11-2015.
2. Nugier A., Serry A.-J., Thanh V.N. Système d'information nutritionnelle à cinq couleurs sur la face avant des emballages alimentaires : comparaison de trois formats de logo. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, 2016 : 598-607.
3. Comité scientifique de l'étude d'expérimentation. *Évaluation ex ante de systèmes d'étiquetage nutritionnel graphique simplifié*. Rapport final du comité scientifique, mars 2017. Paris : ministère des Affaires sociales et de la Santé
4. Credoc. *Les Enquêtes complémentaires. Étude quantitative. 10-02-2017*. Paris : ministère des Affaires sociales et de la Santé.
5. Crosetto P., Lacroix A., Muller L., Ruffieux B. *Mesure expérimentale en laboratoire des impacts sur la qualité nutritionnelle du panier alimentaire familial de l'aposition de « Systèmes d'étiquetage nutritionnel » en face avant des emballages*. mars 2017. Grenoble : INRA GAEL.
6. Julia C., Péneau S., Buscail C., Touvier M., Kesse-Guyot E., Hercberg S. Perception de différents systèmes d'information nutritionnelle actuellement proposés en France en fonction du statut pondéral. *Obésité*, 2017, 12 : 5-15.
7. Ministère des Affaires sociales et de la Santé. Communiqué de presse. Marisol Touraine se félicite des résultats des études sur l'impact d'un logo nutritionnel : leur intérêt et l'efficacité du logo Nutriscore sont démontrés. 15-03-2017. Paris : ministère des Affaires sociales et de la Santé.
8. Journal officiel de la République française. JORF n° 0022 du 27 janvier 2016. Texte n° 1. Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
9. OMS Europe. La France est l'un des premiers pays de la Région à recommander l'utilisation d'un système d'étiquetage nutritionnel doté d'un logo en couleur. OMS Europe. mars 2017.

dans le contexte d'une amélioration globale de la qualité nutritionnelle des aliments. »

Devant ce consensus, on peut espérer que les industriels et distributeurs qui ont condamné et combattu vigoureusement depuis plusieurs années le logo 5C/Nutriscore finissent par entendre la demande sociétale et les arguments scientifiques convergents, et donc adhèrent en masse à ce choix justifié. À ce jour, seuls le groupe Intermarché et les sociétés Fleury-Michon et Danone se sont engagés à apposer le Nutriscore sur l'ensemble de leurs produits. Il faut saluer leur décision de s'engager dans cette démarche de santé publique, tout en regrettant qu'ils soient pour l'instant les seuls à se positionner dans ce sens. Mais comme l'a rappelé la ministre de la Santé lors de l'annonce du choix du Nutriscore, on peut compter sur les consommateurs pour faire pression sur les industriels afin qu'ils finissent par jouer le jeu ! En effet, les industriels qui ne le mettront pas sur l'emballage des aliments qu'ils produisent ou distribuent seront considérés comme suspects aux yeux des consommateurs de vouloir cacher la réalité de la qualité nutritionnelle de leurs produits. C'est d'ailleurs une ten-

tative illusoire de refuser de jouer la carte de la transparence compte tenu que les applications dès à présent disponibles sur le marché, comme celle d'Open Food Facts¹, permettent déjà en scannant le code barre des aliments de connaître la note du Nutriscore correspondant même si son fabricant ne l'indique pas sur l'emballage...

En fin de compte, le choix du Nutriscore par la ministre de la Santé, s'appuyant sur les bases scientifiques fortes existantes, constitue une avancée notable en terme de santé publique. Il reste pour transformer cette avancée en réelle victoire pour les consommateurs quelques challenges à résoudre :

- que les industriels et distributeurs apposent le NutriScore sur leurs produits alimentaires vendus en France. Une pétition a été lancée par des consommateurs pour faire pression sur eux² ;
- que le système Nutriscore porté par la France devienne européen et obligatoire (il ne peut être actuellement que facultatif compte tenu du règlement européen sur

1. <https://play.google.com/store/apps/details?id=org.openfoodfacts.scanner&hl=fr>
2. <https://www.change.org/p/nutriscore-les-consommateurs-francais-demandent-maintenant-aux-industriels-de-l-afficher>

l'information des consommateurs INCO). Dans ce sens, une autre pétition a été lancée auprès de Jean-Claude Juncker³.

La mise en place du Nutriscore sur la face avant des emballages des aliments avec un accompagnement pédagogique adéquat est une mesure de santé publique utile au consommateur pour orienter ses choix vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle, tout en étant un moyen de pousser les industriels à reformuler la composition nutritionnelle des aliments qu'ils produisent pour qu'ils soient mieux placés dans l'échelle des couleurs. Même si cette mesure n'est pas à elle seule suffisante pour régler les problématiques nutritionnelles de notre population, elle constitue un élément important d'une réelle politique nutritionnelle de santé publique. Sa mise en place effective sera une véritable victoire de santé publique. ■

3. https://www.change.org/p/junckereu-etiquetage-nutritionnel-pour-un-logo-couleur-obligatoire-dans-toute-l-europe-nutriscoreeurope?source_location=minibar

alcoologie et addictologie

2017 ; 39 (1) : 1-96

Éditorial

- Accès universel au traitement de l'hépatite C, *Victor de Lédinghen*

Recherche

- Facteurs expliquant les ré-alcoolisations ponctuelles auprès de patients pendant la post-cure, *Philippe Tison, Émilie Legrand, Céline Douilliez, Faustine Devynck*
- Les prises en charge par les tabacologues sont-elles

connues des fumeurs suivis en médecine du travail en Belgique ? *Christian Mostosi, Jacques Jamart*

Mise au point

- Utilisation d'outils numériques en vue du traitement de l'addiction au cannabis d'un public francophone : synthèse de la recherche, *Laurence Rigaud, Sabine de Bazelaire, Lucia Romo*

Pratique clinique

- Évolution d'un groupe de

parole pour malades d'alcool en maison d'arrêt, *Stéphane Déroche, Dominique Leibel, Sylvie Rapp, Patrick Vogt, Philippe Greth*

Audition publique

Réduction des risques et des dommages (RdRD) liés aux conduites addictives
Question 2 – Quelles sont les données probantes sur l'efficacité de la RdRD ?

- La réduction des risques et des dommages est-elle efficace et quelles sont ses limites en matière de drogues illicites ? *Laurent Michel*
- La réduction des risques et des dommages est-elle efficace et quelles sont ses limites en matière d'alcool ? *Henri-Jean Aubin*

- La réduction des risques et des dommages est-elle efficace et quelles sont ses limites en matière d'addiction sans produit ? *Amandine Luquiens*

Congrès

- 10^e congrès national de la SFT. La tabacologie sur mesure, *Novembre 2016, Lille*

Recherche internationale

- Alcool, autres drogues et santé : connaissances scientifiques actuelles, *Jean-Bernard Daepfen*

Vie de la SFA

- Journées de la SFA 2017
- Adhésion

Informations

- Annonce. Agenda